

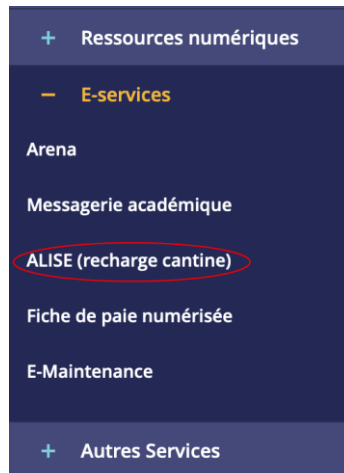
MODALITES DE RESERVATION DES REPAS

Pour accéder au service de réservation :

1 - L'élève doit avoir un compte approvisionné.

2 - Les repas sont obligatoirement réservables **jusqu'à 2 mois à l'avance** et **au plus tard jusqu'à 17h00 (délai de rigueur) pour le lendemain** soit :

➤ depuis internet via l'ENT :



Je me connecte au service



Je choisi "Je réserve un repas"



Je coche le jour souhaité

➤ depuis internet via un lien disponible sur le site du lycée ou directement sur le site :
<https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentication.php?site=aes00820>

Nous vous conseillons de réserver vos repas à l'avance, **la désinscription à un repas est possible jusqu'à 17h00 la veille** (attention au-delà le repas est facturé)

Une annulation de la réservation est possible sur justificatif (ex : maladie ou cours annulé). En cas de difficulté, vous pouvez vous rapprocher du service de gestion.

Il est impératif de respecter ces règles afin que l'équipe de restauration puisse confectionner le nombre de repas dans les délais impartis.



**Pas de réservation
Pas de crédit suffisant sur la carte
Pas de carte ou de numéro d'identification**

PAS DE REPAS